

# Ekhoscènes x bnetwork – Assemblée générale La Baule 2025

## Informations importantes

Vous allez participer à l'Assemblée générale d'Ekhoscènes qui aura lieu le 29 septembre 2025 à La Baule-Escoublac.

Sur cette plateforme vous pourrez réserver votre hébergement, parmi une sélection d'établissements partenaires proposant des tarifs préférentiels.

Pour vous aider à choisir votre hébergement, la carte ci-dessous indique la localisation des trois temps forts de l'assemblée générale :

- Soirée d'accueil – dimanche 28 septembre - Sumo Beach Club - 174 Bd des Océanides – 44380 Pornichet
- Assemblée générale – lundi 29 septembre - Palais des congrès Atlantia - 119 Avenue de Lattre de Tassigny – 44500 La Baule-Escoublac
- Soirée de clôture – lundi 29 septembre - Les Albatros - 13 Espl. Lucien Barrière – 44500 La Baule-Escoublac



## Navettes

Afin de faciliter vos déplacements entre les différents lieux de l'assemblée générale et votre hébergement, Ekhoscènes met en place un service de navettes. Ce service reliera les principales zones d'hébergement à **La Baule-Escoublac** avec les trois lieux accueillant les soirées d'accueil, de clôture, et l'assemblée générale du lundi 29. Nous vous communiquerons les horaires et arrêts à l'approche de l'assemblée générale, en septembre.

## Conditions générales de vente de bnetwork

En réservant via bnetwork, vous acceptez ces conditions de réservation.

### 1. Sommes demandées

Le prépaiement intégral du séjour réservé est à régler sous 7 jours afin de confirmer votre option. Merci de noter que certains hôtels peuvent demander un minimum de séjour. Le cas échéant, cette information sera indiquée sur la page de l'hôtel.

Votre réservation ne sera confirmée qu'à réception de l'intégralité du paiement demandé. Dans le cas où votre règlement ne serait pas reçu 7 jours après la date de réservation, votre option serait automatiquement annulée.

### 2. Politique d'annulation

Les annulations d'hébergement doivent être communiquées à bnetwork par écrit par courriel : [resa.france@bnetwork.com](mailto:resa.france@bnetwork.com) . Des frais d'annulation peuvent s'appliquer comme stipulé ci-dessous :

Jusqu'au 23 juillet 2025 : Annulation sans frais

Du 24 juillet 2025 au 21 août 2025 : 30 % du montant versé est retenu à titre de pénalité.

Du 22 août 2025 au 11 septembre 2025 : 50 % du montant versé est retenu à titre de pénalité.

À partir du 12 septembre 2025 : 100 % du montant versé est retenu à titre de pénalité.

Les chambres restant inoccupées dans les 48 heures suivant la date d'arrivée prévue seront récupérées par l'hôtel et aucun remboursement ne sera proposé.

Les changements de nom peuvent être effectués à tout moment, sans restriction. Veuillez-nous en informer via l'adresse : [resa.france@bnetwork.com](mailto:resa.france@bnetwork.com)

### 3. Facturation

- bnetwork collecte les paiements pour toutes les réservations.
- Les sommes sont ensuite transférées intégralement aux différents hôtels.
- bnetwork vous fournira une confirmation de réservation faisant apparaître le montant réglé mais ne vous fournira pas de facture officielle pour votre hébergement.
- Votre règlement à bnetwork apparaîtra en déduction de votre facture finale, émise par l'hôtel lors du départ.

Pour toutes les modifications et renseignements sur la réservation de votre hébergement, veuillez contacter [resa.france@bnetwork.com](mailto:resa.france@bnetwork.com)

## **Conditions générales de remboursement par Ekhoscènes**

Dans le cadre de votre participation à l'assemblée générale le lundi 29 septembre 2025, vous pouvez demander la prise en charge de vos frais d'hébergement par Ekhoscènes, dans la limite du montant indiqué ci-dessous.

### **Conditions de remboursement**

Seules les demandes respectant scrupuleusement les conditions stipulées feront l'objet d'un traitement (1).

Les demandes de prises en charge seront à envoyer après l'évènement par courriel à Inès Sibai [compta@ekhoscenes.org](mailto:compta@ekhoscenes.org) avec l'Objet : Demande de remboursement – AG EKHO SCENES 2025

Concernant le remboursement de votre hébergement, seule la nuitée du lundi 29 septembre sera prise en charge pour le représentant titulaire de votre société (ou son suppléant).

Pour cela, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir une facture (.PDF) - distincte de la facture relative à votre remboursement de transport - à l'en-tête de votre entreprise (2) d'un montant forfaitaire maximum de 166.67€ HT soit 200€ TTC accompagnée d'un justificatif (3), et d'un IBAN si celui-ci n'est pas inscrit sur votre facture, AVANT LE 29 NOVEMBRE 2025.

(1) Les factures non conformes, ne comportant pas les justificatifs requis, ou qui ne nous parviendraient pas avant le 29 NOVEMBRE seront retournées non traitées.

(2) Veuillez préciser le nom de la personne présente à l'assemblée générale et le code 99161AG en référence.

(3) Les justificatifs attendus sont les suivants :

- Facture d'hôtel

N.B : les extras (minibar, services supplémentaires, etc.) resteront à votre charge.

Pour tous les renseignements sur le remboursement de votre hébergement par Ekhoscènes, ainsi que les autres questions sur l'assemblée générale, veuillez contacter [ag@ekhoscenes.org](mailto:ag@ekhoscenes.org)